

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CHRISTINE PINET	Numéro de permis 2018125	Date d'inspection Le 22 octobre 2019	
Nom de l'établissement Garderie chez Christine		Numéro de téléphone (506) 726-0315	
Adresse 295 chemin Lebouthillier St-Simon NB E8P 1Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les dossiers des enfants et du personnels sont complets. Tous les dossiers administratifs sont tenus sur les lieux (dossiers financiers, présences, menu, pratique de feu, formulaire de maladie et vérification du parc.)

Les éléments sont conformes. Le ratio est conforme

original signé par
Geneviève Abud

Le 22 octobre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christine Pinet

Le 22 octobre 2019

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date